

Rapporteur : Lise LE JEAN
Service : CCAS

Conseil d'Administration du CCAS du 03 mars 2021

Rapport n°06

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

En vertu de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait obligation aux Établissements publics administratifs des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB (débat d'orientation budgétaire) sous la forme d'un rapport présentant les orientations budgétaires de l'année à venir (ROB).

Le Rapport d'Orientation Budgétaire présente les évolutions des masses budgétaires, en fonction des orientations de la politique sociale retenues pour l'année 2021. Le détail des dépenses prévisionnelles sera présenté au moment du vote du budget.

Contexte général

Préalablement à ce débat, il convient de rappeler que la préparation de ce rapport s'inscrit dans un contexte économique et sanitaire inédit, dont on mesure chaque jour l'impact social sur les publics les plus fragiles, notamment au regard des mesures sanitaires mises en place afin de ralentir la propagation du virus.

Sur le plan budgétaire, le premier confinement instauré en mars 2020 et les mesures sanitaires mises en place par la suite ont poussé le CCAS à repenser son organisation afin de maintenir le lien social avec la population et apporter une aide financière et psychologique notamment en direction des publics les plus fragiles.

Pour assurer la continuité de notre politique sociale durant cette période, les agents du CCAS ont été dotés en postes informatiques permettant le télétravail et l'ensemble des équipements sanitaires obligatoires (masques, gel hydroalcoolique, plexiglas,...) acquis afin de protéger les agents sur leur lieu de travail.

La capacité du CCAS à s'organiser a été d'autant plus appréciable, notamment au regard des mesures sanitaires contraignantes qui ont impacté la tenue des activités programmées

en 2020 et conduit à la suspension voire même la suppression de certaines activités.

Parmi ces activités indispensables pour maintenir le lien social que la Ville a dû suspendre, figure la restauration au sein de la résidence la Vallée.

D'autres activités ont été tout simplement annulées car elles ne permettaient pas de respecter les règles de distanciation physique, comme le traditionnel repas de Noël pour les aînés, les sorties et animations pour les personnes âgées et/ou handicapées ainsi que les après-midis dansants et gourmands.

Pour autant, cette crise a été révélatrice de nouveaux besoins, notamment pour les populations fragiles ou isolées et auxquelles le CCAS a apporté des réponses concrètes, saluées aujourd'hui par les Réginaburgiens.

A titre d'exemple : afin de pallier la fermeture du restaurant de la résidence la Vallée durant le premier confinement, et continuer à fournir une prestation de restauration de qualité aux personnes âgées, le service de portage de repas à domicile a été renforcé. Élaborés par une société spécialisée, environ 80 repas ont été livrés chaque jour, dont 30 repas pour les résidents de la Vallée.

Après une brève réouverture du restaurant à l'été 2020, celui-ci a dû être de nouveau fermé : ce sont désormais des plateaux repas confectionnés par les cuisiniers du restaurant qui sont apportés aux résidents dans leur chambre.

Par ailleurs, la mise en place d'un service de portage de courses à domicile pendant le premier confinement a montré la capacité du CCAS à fédérer les bonnes volontés afin d'offrir un service de qualité aux réginaburgiens.

Ce nouveau service est venu compléter l'offre de restauration existante, en s'appuyant sur une chaîne de solidarité composée d'agents de la Ville, d'Élus et de bénévoles Réginaburgiens chargés de la préparation des paniers, du portage et du dépôt de courses au domicile des personnes âgées.

En outre, afin de maintenir le lien social avec les aînés et rompre avec l'isolement, l'opération Coups de fil solidaire a été mise en place. L'objectif étant de maintenir un contact personnel et régulier, transmettre les demandes pour l'approvisionnement ou des repas à domicile et s'assurer de manière plus globale que les personnes âgées isolées bénéficient bien de l'aide matérielle et sociale pendant cette période compliquée.

Enfin, le CCAS a tenu également à apporter son soutien aux familles en difficulté suite à la fermeture du service de restauration scolaire. Une aide financière a ainsi été apportée à 283 familles pour un montant total de 25 000€, permettant ainsi d'atténuer le coût du repas à domicile des enfants.

Dans un contexte économique, social et sanitaire toujours compliqué, la Ville a décidé de poursuivre sa politique d'intervention sociale, notamment en direction des personnes les plus fragiles.

Malgré les effets de la crise sanitaire sur le budget général de la Ville (baisse des recettes tarifaires, des redevances d'occupation du domaine public et hausse des dépenses de fonctionnement liées aux mesures sanitaires comme le renforcement du nettoyage des

locaux,...), le choix est fait de maintenir le budget du CCAS au même niveau que celui de 2020.

Les éléments financiers composant ce budget 2021 vous sont explicités ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Pour l'année 2021, il sera proposé un niveau de dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 713 K€.

CHAPITRE 011 : 311 K€

Les principales actions proposées sont les suivantes :

- Poursuite des actions mises en place par la Ville dans le cadre du soutien à la campagne de vaccination.
- Maintien d'une enveloppe destinée à mettre en place des actions d'animation pour les personnes âgées et handicapées, dès que le contexte sanitaire et réglementaire le permettra, afin de lutter contre l'isolement.
- Transfert de crédits vers le budget du service Évènementiel, qui gèrera dorénavant les commandes et la logistique liées aux dépenses d'alimentation pour les sorties Evad'Seniors, les après-midis dansants et gourmands etc.
- Augmentation du budget lié à l'alimentation pour le service de portage de repas à domicile. Il est proposé d'augmenter le montant budgété pour répondre à la hausse annuelle du prix unitaire dans le cadre du marché, et surtout au vu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Ainsi, d'une moyenne de 40 repas livrés par jour habituellement (hors période de confinement), le service livre depuis plusieurs mois environ 60 repas par jour.
- Les recettes liées au portage de repas sont revues à la hausse, du fait de cette augmentation du nombre de bénéficiaires.
- Stabilité des crédits liés à la résidence La Vallée : dans le cadre de la convention de sous-location liant le CCAS à l'Association Arpavie, le CCAS rembourse à Arpavie la quote-part du loyer et des charges locatives, ainsi que des dépenses liées aux fluides, concernant la cuisine et la salle de restaurant.
- Dépenses liées au service Développement social, Prévention et Réussite éducative : il est envisagé de stabiliser l'enveloppe destinée à financer les frais de CLSH pour des familles aux revenus modestes.
- Globale stabilité des autres lignes budgétaires.

CHAPITRE 65 : 85 K€

- Stabilité de la participation au Fonds de Solidarité Logement.
- Stabilité des crédits affectés à l'allocation pour les personnes âgées aux ressources modestes.

- Stabilité des crédits affectés à l'aide aux familles modestes. Le format de l'aide est maintenu (cartes cadeaux).

- Stabilité des crédits affectés aux colis pour les familles fréquentant le Relais alimentaire

FRAIS DE PERSONNEL 012 : 301 K€

EMPLOIS	EFFECTIF 31-12-2020	
Emplois permanents	8 Agents payés en décembre	7
dont postes à temps non complet	1 dont à temps partiels	0
	Equivalent temps plein-ETP	6,63
dont agents en détachement ext	0	
dont agents en disponibilité	1 Titulaires	4
dont postes vacants	0 Contractuels	3
	Femmes	3
	Hommes	4
Emplois temporaires	Agents payés en décembre	0,5
	Equivalent temps plein-ETP	0,5
	Femmes	0
	Hommes	1
	Total agents payés en décembre	7,5
	Equivalent temps plein-ETP	7,13

Les principales composantes de la masse salariale 2020 :

Le coût de la masse salariale s'élevait en 2020 à environ 310 000€ : cette baisse est due à la maîtrise des heures supplémentaires ; un nouveau fonctionnement du portage de repas ainsi que l'annulation de certaines animations (contexte COVID) a permis de diminuer cette enveloppe . De plus, un agent a été basculé sur le budget ville du fait de sa demande de reclassement qui s'effectue au sein des effectifs de la ville.

Composante de la masse salariale	CA 2020
Heures supplémentaires	1 434,39 €
NBI	1 405,80 €
Traitement indiciaire	174 578,20 €
SFT	2 202,72 €
Régime indemnitaire	33 812,88 €
Prime de fin d'année	13 824,03 €
Avantage en nature	0,00 €
Charges patronales	83 455,78 €
TOTAL	310 713,80 €

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE 16 k€

Elles correspondent aux opérations d'amortissement et portent sur les biens acquis en section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2021, le montant des recettes s'élèvera à 713 K€

Elles sont composées principalement des prestations de services du foyer restaurant, du portage de repas, du versement des loyers des appartements d'urgence, du financement par le Conseil Départemental de la Coordination Gériatrique et de l'instruction des aides légales ainsi que de la participation de la Ville.

- Augmentation des recettes liées au service de restauration, en lien avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires du service de portage de repas.
- Stabilité du montant inscrit concernant la subvention du Conseil Départemental pour la coordination gériatrique.
- Stabilité des recettes liées aux loyers des appartements d'urgence
- La participation de la Ville sera attribuée en tenant compte du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 et arrêté dans le cadre du Compte Administratif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 60 K€

Aucun achat est prévu en investissement en 2021.

Du fait de reports de crédits d'investissement, des opérations d'amortissement et du FCTVA, une enveloppe reste néanmoins disponible en cas de besoin (renouvellement armoire froide ou autre matériel au restaurant La Vallée notamment).

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 60 K€

Les recettes proviennent du report de l'excédent d'investissement 39 K€, des amortissements 16 K€ et du FCTVA 5 K€.

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.